

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées\\_CNAM FG 15](#)  
(2)[Item Jean-Baptiste André Godin à monsieur Langlois, 4 février 1849](#)

## Jean-Baptiste André Godin à monsieur Langlois, 4 février 1849

**Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)**

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

### Les relations du document

**Collection Correspondant.e.s**

[Degon](#) est cité(e) dans cette lettre

[Langlois](#) est destinataire de cette lettre

---

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

### Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

DroitsFamillistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

### Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[4 février 1849](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne)

Destinataire[Langlois](#)

Lieu de destinationLaon (Aisne)

### Description

RésuméSur l'affaire de contrefaçon Degon : Godin demande à Langlois s'il veut bien se charger du procès en appel [contre le contrefacteur Degon], et qu'il a demandé à son avoué Oudin-Leclère de lui communiquer le dossier. Il lui explique

que le tribunal avait condamné Degon mais ne lui accorde que des dommages et intérêts insignifiants au regard du préjudice considérable qu'il subit, et qu'il a autorisé Degon à libérer les saisies qui avaient été faites contre une somme minime, décision en contradiction avec la loi sur les brevets qui demande la confiscation des marchandises contrefaites. Godin demande à Langlois de lui fixer un rendez-vous à Laon.

## Mots-clés

[Brevets d'invention](#), [Contrefaçon](#), [Finances d'entreprise](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#), [Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées [Degon \[monsieur\]](#)

Lieux cités [Laon \(Aisne\)](#)

## Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

Nom Degon

Genre Homme

Pays d'origine Inconnu

Activité Inconnue

Biographie Réside à Esquéhéries (Aisne) en 1857. Il a peut-être un lien de parenté avec Marie Joséphe Florentine Degon (1794-1867), native d'Esquéhéries et épouse du père de Jean-Baptiste André Godin.

---

Nom Langlois

Genre Homme

Pays d'origine Inconnu

Activité Droit/Justice

Biographie Avocat à Laon (Aisne) au milieu du XIXe siècle.

## Informations sur le document source

Cote FG 15 (2)

Collation 1 p. (294)

Nature du document Copie manuscrite

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 29/06/2022

Dernière modification le 26/04/2023

---

1849

294

Laon  
premier 21

Monsieur

Langlois

J'ai manifesté à M. votre ancien avocat  
le desir de vous charger de la défense dans  
procès en contrefaçon dans lequel le tribunal  
de verres vient de rendre un jugement  
dont j'ai interjeté appel je le prie de vous  
en faire passer mon dossier. Veuillez m'écrire  
si je dois compter que vous serez prochainement fixé  
à cette affaire <sup>et</sup> au nombre des soins que je pourrais  
avoir à vous en voir passer  
actuellement la solution.

Quelque j'ai interjeté appel du tribunal  
aurait reconnu la légitimité de mes droits et  
condamné mon adversaire, mais il m'a accordé  
des dommages et intérêts insignifiants au regard au  
préjudice considérable que ma cause et contrefaçon  
et le jugement favorise aussi la contrefaçon de  
droit de se libérer par une somme minimum  
des saisies que j'ai fait pratiquer sur lui quand  
la loi sur les brevets indique d'une manière  
formelle que la confiscation <sup>des objets saisis</sup> est prononcée  
est à l'occasion de ces erreurs que j'ai desiré  
vous remettre cette affaire je vous prie de m'écrire  
quand je devrai aller à Laon pour m'entendre  
avec vous et le retard que les assises peuvent  
me faire éprouver.

ag M m s s

Monsieur Jomieu - commis

Laon

2

Je puis vous expédier immédiatement la  
quittance que vous me demandez au prix de  
126 francs <sup>plus le transport</sup> payable entre les mains du notaire  
qui vous la remettra mais je vous ferai sur  
cette somme deux francs de remise si je fais  
à l'année i'autres affaires avec vous car